



Assemblée Générale de l'UNSS du 30 juin 2020

Compte-rendu

Après deux Conseils d'Administration (CA) en octobre et décembre, une première Assemblée Générale (AG) en janvier, un CA en visioconférence en mai, cette AG du 30 juin, également sous forme de visioconférence, a adopté le Plan National de Développement (PNDSS) 2020-2024 et le nouveau Règlement Fédéral, ponctuant ainsi une année très « particulière ».

L'année 2019-2020 a été très dense tant en termes d'instances nationales qu'en raison du long processus électoral et du renouvellement des CDUNSS, CRUNSS et de l'AG UNSS. De nouvelles modalités pour le fonds de solidarité nationale et pour l'attribution des aides de l'ANS (ex CNDS) ont été mises en œuvre. Les activités du sport scolaire ont été mises à l'arrêt de mars à juin du fait de la pandémie de la COVID19. Enfin, la mise en place du dispositif 2S2C, largement dénoncé par le SNEP-FSU, procède de l'affaiblissement de l'EPS et du sport scolaire quand il faudrait les développer et les renforcer. Alors oui, l'année qui vient de s'écouler a vraiment été « particulière ».

Avant de lister les principaux éléments à retenir de l'AG du 30 juin, **le SNEP-FSU tient à se féliciter d'avoir obtenu l'annulation de l'augmentation du prix de la licence à compter du 1^{er} septembre 2020 !**

Il avait voté CONTRE cette augmentation au CA du 3 décembre et à nouveau à l'AG du 28 janvier 2020. Au CA du 19 mai, face au résultat de l'exercice budgétaire excédentaire 2019 et en raison du contexte COVID19 et de ses conséquences sur l'annulation des organisations UNSS depuis mars, le SNEP-FSU avait déposé un vœu visant à neutraliser l'augmentation qui avait malgré tout été adoptée.

Lors de l'AG du 30 juin 2020, la confirmation du maintien du prix de la licence contrat à 15,62€ (comme en 2019) a été prononcée par la direction nationale de l'UNSS avec l'aval du représentant du ministre ([voir](#)). Une victoire à mettre à l'actif du SNEP-FSU !

LE DEROULEMENT DE L'AG

L'instance a duré un peu plus de 6h sous forme de visioconférence, avec **une participation allant de 38 à 46 votants** (sur 66 membres potentiels, sachant que le nombre exact de participants ne nous a pas été communiqué, ni la qualité des membres absents. A noter la présence de 2 élèves, d'un représentant de l'ADF (Assemblée des Départements de France) et de la représentante du ministère de l'agriculture qui ont tous deux pris la parole.

L'ordre du jour particulièrement chargé, combiné à la nécessité de débattre très longuement sur certains sujets - particulièrement le Règlement Fédéral - a conduit à ce que la réunion dure deux fois plus longtemps que prévu et à ce que plusieurs membres soient contraints de quitter l'instance avant la fin.

LES ELEMENTS SOUMIS AU VOTE DE L'AG

- PV de l'AG du 28 janvier 2020 : il a été adopté avec 69% des voix POUR (dont le SNEP-FSU) et 31% d'ABSTENTION (les élu.es des AS) ([voir](#)).
- **Le bilan financier 2019 a été adopté avec 53% des voix POUR, 41% CONTRE (dont le SNEP-FSU) et 6% d'ABSTENTION.** Les crédits d'animation ont enregistré une baisse d'1,2M€ tandis que le résultat final de l'exercice 2019 montre un excédent de 960 000€, inadmissible pour le SNEP-FSU ! Pour plus de détails, [retrouvez l'intervention du SNEP-FSU](#).
- **Le PNDSS 2020-2024 a été adopté à l'unanimité.** Nous sommes satisfaits que la « Rencontre » y trouve une large place et que les activités artistiques y soient inscrites. Le SNEP-FSU a demandé à ce que des travaux soient engagés le plus rapidement possible au plan local pour l'appropriation de ce nouveau PNDSSS ([voir l'intervention du SNEP-FSU](#)).
- **Le nouveau Règlement Fédéral - sans la partie des « Jeux » - a été adopté avec 50% des voix POUR et 50% en ABSTENTION (dont 19 voix : SNEP-FSU et élu.es des AS).** Pour le SNEP-FSU, ce nouveau règlement met trop souvent à l'écart les activités artistiques et les jeunes qui les pratiquent. Sur la période 2021-2024, de nouveaux événements (« Jeux des lycées » et « Jeux des jeunes ») vont être organisés à la place de certains Championnats de France en équipe d'établissement alors que leur contenu et leur financement n'ont été ni définis, ni même discutés au sein du comité de pilotage. C'est notamment pour cette raison que le SNEP-FSU, ainsi que les élu.es des AS, ont demandé à que ces événements soient « sortis » du règlement du Fédéral et qu'un nouveau RDV soit rapidement fixé pour mieux en appréhender le contenu et les incidences sur le fonctionnement. Il est essentiel pour le SNEP-FSU de travailler en toute transparence et non pas de donner un blanc-seing à des décisions prises unilatéralement par la direction nationale de l'UNSS ([voir l'intervention du SNEP-FSU](#)).

THEMATIQUES DIVERSES ABORDEES

- **Bilan ANS (ex CNDS) :** Il faut distinguer la subvention ANS dans le budget UNSS (ce qui arrive vers les services départementaux et régionaux, soit environ 900 000€) des subventions ANS versées directement aux AS qui ne rentrent donc pas dans le budget UNSS (295 000€ qui comprennent également désormais les dossiers retenus pour le fonds national de solidarité).
Il existe deux enveloppes distinctes entre les services et les AS de métropole et ceux des outre-mers. Chaque projet, qu'il émane d'un service UNSS ou d'une AS, doit répondre à des thématiques imposées par l'ANS.
S'agissant des projets des services UNSS, la direction nationale UNSS a veillé à procéder à une répartition des thématiques entre services départementaux et régionaux afin de ne pas les mettre en concurrence entre eux ([voir l'intervention du SNEP-FSU](#)).
- **Le recours à l'UGAP** (Union des groupements d'achats publics) : L'UNSS est tenue de respecter le code des marchés publics, le recours à l'UGAP est incontournable. Cependant, le transport est « sorti » de l'UGAP pour le moment. Un groupe de travail est créé afin d'établir un cahier des charges ([voir](#)).

- **Relations avec le ministère de l'agriculture** : La directrice nationale comme le représentant du ministre de l'EN indiquent que « tout le travail est à faire ». La représentante du ministère de l'agriculture a déclaré que c'est sujet sur lequel son ministère souhaite avancer. *A noter que le SNEP-FSU demande depuis longtemps à l'UNSS, comme à la DEGESCO, que des contacts soient pris notamment sur des questions budgétaires.*
- **Le forfait des enseignants d'EPS et la participation aux organisations UNSS** : Une fois encore, il a fallu que nous intervenions pour rappeler que nos forfaits n'étaient pas une décharge de service (terme employé par le représentant du ministre de l'EN) et que notre participation aux événements UNSS faisaient partie de nos missions après qu'un IA-IPR, qui n'a pas été démenti par la directrice nationale, ait déploré le temps d'absence des enseignants au détriment de l'EPS ! *Le serpent de mer est toujours là !*
- **La JNSS du 23 septembre 2020** : Le thème retenu est le lien monde sport scolaire/monde fédéral. Bien évidemment tout dépendra du contexte sanitaire de la rentrée.
- **Sections Sportives Scolaires** : La parution de [la nouvelle circulaire du 10 avril 2020](#) a conduit le SNEP-FSU à demander un groupe de travail pour envisager un nouveau niveau de championnat de France ([voir](#)).
- **2S2C ; Bac 2020 et note pour les élèves SHN et HNSS** : retrouvez les détails dans [l'intervention du SNEP-FSU](#) .

Retrouvez les autres documents relatifs à cette AG sur notre site :

<http://www.snepfsu.net/sportsco/instances.php>